



Samedi, 03 Septembre 2011 09:12



Gilles Catoire, la grande reculade.

Coutumier de passer en force - souvenons-nous du PLU rejeté, une première fois, par les conseillers et accepté, sous la contrainte, quelques mois plus tard - Gilles Catoire n'a pas osé, cette fois-ci, présenter au vote son **protocole d'accord transactionnel et des avenants** au contrat qui lie la mairie et la SDCC. Malgré le peu de temps laissé aux conseillers, aux associations et aux bailleurs sociaux indépendants, il a eu droit à une analyse circonstanciée des méfaits prévisibles de son projet.

Il avait pourtant bien préparé les clichés :

- en vantant les vertus de celui-ci,
- en menaçant les clichés qui n'y adhéraient pas de porter la responsabilité de l'échec éventuel de la négociation (*) et donc de la perte des soi-disant 20% de baisse.

Permettez-moi de m'attribuer une part de responsabilité dans le report de décision du maire qui a mis en avant, pour se justifier et pour reculer, le rôle du courrier et de l'étude envoyés par l'Immobilière 3F. Ce rôle est, bien évidemment, une réalité. Mais il a permis, de plus, au maire de paraître « caler » devant une société incontournable dans le logement social clichés, plutôt que devant son adversaire politique.

Ma part de responsabilité tient dans l'envoi, fait le matin même du conseil, d'un mail à M. le Maire et aux 45 conseillers dans lequel j'expliquais - documents à l'appui - les mensonges proférés lors de la « table ronde » du 28 juin et les méfaits prévisibles de la convention à venir. La réception des documents de 3F a donc été la bienvenue puisque expliquant, très clairement, la position de cet important bailleur social clichés et le pourquoi de cette position. Le document de 20 pages, joint au courrier, réalisé par une société de conseil spécialisée, est, bien évidemment, plus exhaustif que mes propres documents, mais ne contredit pas mes propres analyses. (ci-joints, les deux documents de 3F).

Je résume, le pourquoi de mon refus de donner mon accord à la mascarade de convention soumise au Conseil (*je ne rentrerai pas dans cet article dans le détail, pour ne pas redire ce qui est développé dans les documents envoyés aux conseillers et joints à cet article*).

Mes principales raisons concernent :

- Les mensonges de la « table ronde » et du projet de convention :

- o Les baisses de tarif : les 20% annoncés sont une tromperie statistique consistant à utiliser une moyenne sans fournir la réalité des baisses - comparées aux deux tarifs actuels : 65% des clichés n'auraient vu leur facture baisser que de 17% en 2011 et 15% en 2014.
- o Les futurs tarifs, à partir de 2014, devaient intégrer, **une nouvelle fois**, un effet d'annonce du type de ceux dénoncés par la Chambre régionale des comptes (CRC). Les années suivantes auraient été, comme d'habitude, **suivies d'une dérive haussière des tarifs**. Cela du fait des bases de calcul retenues pour les futurs tarifs et de leurs structures internes.
- o Les puissances souscrites, dont le niveau est dénoncé également par la CRC, n'auraient été retouchées qu'à la marge. Certaines sous-stations voyant même la puissance retenue augmenter. Le résultat global donne une baisse inférieure à 1%. Ridicule.
- o Le mensonge grossier sur la « seule » solution retenue, parce la seule répondant, paraît-il, à tous les critères. La SDCC et la mairie se moquent des clichés quand elles osent dire que seule la solution d'une nouvelle chaudière de 5 MW alimentée au bois permettrait de faire baisser les coûts

d'approvisionnement et de respecter les critères permettant de bénéficier de la TVA à 5.5% sur l'ensemble du tarif. Elles ont balayé de la main les autres solutions, type géothermie ou fourniture par la CPCU (ce que ne manque pas de signaler le courrier de 3F au maire). Mais quand on se moque de l'intérêt réel de ses administrés, comme c'est le cas dans ce dossier, la fin justifie les moyens.

- La mise « à la trappe » des trop-perçus par la SDCC : lors de la réunion publique, en mairie, du 31 mars 2011, la mairie avait clamé, haut et fort, qu'elle d'obtiendrait une baisse de 30% sur les tarifs à venir et la récupération de 30% des trop-perçus par la SDCC depuis 20 ans. Ces promesses sont tombées dans les oubliettes municipales :

o L'OP HLM se voit octroyée généreusement, pour solde de tous comptes, y compris les actions en justice, 2 millions d'euros. Or le texte joint à la délibération présentée aux conseillers fait état d'une demande d'un montant de 27,750 millions d'€, augmentée des intérêts légaux. La mairie accepte, donc, une transaction qui fait « bénéficier » les clichois de l'office public de **7% du montant qu'ils doivent récupérer**. De qui se moque-t-on ? Des clichois, parmi les moins favorisés !

o Quant aux autres clichois ? Ils n'existent pas. Les 30% ! Nous, mairie et SDCC, on les oublie. Ils doivent les oublier, sous peine, de plus, de passer pour de mauvais citoyens qui osent réclamer ce qui leur est dû. **Dû est le bon terme puisque la SDCC, à travers les 2 millions d'indemnités à payer à l'OP HLM reconnaît les préjudices causés aux clichois.**

- L'abandon des procédures judiciaires. Nos deux larrons :

o Ont oublié le passé et se retrouvent « entre amis » (appellation donnée aux interlocuteurs de la SDCC lors de la réunion du 31 mars).

o Enterrent leurs différents juridiques. Ils **évitent ainsi le grand déballage** qui n'aurait pas manqué de s'étaler sur la place publique en cas de conflit juridique **réel**. Nous avons eu droit, jusqu'à maintenant, à des simulacres, jamais menés à bout ou volontairement mal engagés pour permettre leur rejet - automatique et programmé entre amis - de la procédure par la justice (**).

o Effacent les dénis de démocratie créés lors des différents conseils municipaux - mis en avant, cependant, par la CRC. Oublient les contrats juridiquement inexistantes, les avenants illégaux signés par un maire n'en ayant pas le pouvoir, et donc le droit de le faire.

o Considèrent les « anomalies » de gestion attribuées au groupe GDF SUEZ comme inexistantes, et cela, malgré les remontrances précises de la CRC

Je m'arrêterai là, même si le sujet mérite d'autres développements. Nous y reviendrons dans les semaines à venir.

Je continuerai à défendre les intérêts des clichois, qu'ils soient liés au passé ou à l'avenir. Une concession de chauffage urbain, quelle que soit la solution choisie, c'est un engagement pour 20 ans.

Marie-Claire Restoux

(*) Mission confiée à M. Auffret, lors du Conseil du 12/07/2011.

(**) N'oublions pas l'action engagée juste avant la campagne municipale, en 2008, auprès du tribunal administratif de Versailles - il fallait faire croire au volontarisme du maire sortant dans le dossier du chauffage. L'action s'était conclue - après les élections - par un camouflet du tribunal rejetant la demande de la ville ! Et par des frais de justice inutiles.

Documents annexés :

1 - Analyse du protocole d'accord entre la ville et la SDCC

2 - Analyse réalisée par le cabinet POYRI, à la demande de l'Immobilière 3F